

	
Délibération n° 10	Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2023
Service Événementiel	<p align="center">Domaine de compétence</p> <p align="center">8.9 - Culture</p>
<p>Le Lundi vingt sept Mars deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 17/03/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28 (Mr Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07) – La délibération n°1 est présentée en fin de séance</p> <p>Affiché le 30/03/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p>
<p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame Christelle BEURAIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p>	
<p>Absent (s) excusé (s) : 0</p>	
<p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p>	
<p>Votants : 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07 – La délibération n°1 est présentée en fin de séance)</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur René BONVOISIN</p>	
<p>Objet : Tarifs 2023 pour le prêt de matériel</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Création d'un tarif pour le matériel prêté aux associations extérieures et aux commerces</p>

Vu la commission municipale n°3 « Rayonnement de la ville » du 15 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un tarif pour le prêt de matériel aux associations extérieures, aux commerces dans le cadre d'événements dans la limite des demandes raisonnables et des stocks disponibles :

Matériel	Tarif 2023	Montant de la caution
Table pliante pour 6 personnes - de 1 à 10 - de 10 à 50	6 € l'unité 6 € 5 €	500 €
Banc pour 3 personnes - de 1 à 10 - de 10 à 30	6 € l'unité 6 € 5 €	500 €
Chaise à l'unité	2 € l'unité	500 €
Barnum 3 x 3 m	40 € l'unité	500 €
Forfait livraison (coûts heures agents et véhicule)	100 € dans un rayon de 10 km 150 € dans un rayon de 20 km	

Les recettes seront encaissées sur la régie des salles.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Mars 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

